

# Liste des terrains faisant l'objet d'un arrêté municipal dans le cas de l'Art 62 des RG



Du 6 et 7 Décembre 2025

\*GARD\*

- VEZENOBRES : stade communal du 3 au 31 décembre inclus
- VERGEZE : stade honneur dit Perrier (1) du 17.11 au 31.12.25
- LE COLLET DE DEZE : stade municipal de l'Oseraie du 23.11.25 au 04.01.206
- GENERAC : stade pelousé Eliane et Pierre Bourdy le dimanche 7.12.25
- FOURQUES : stade des vignes à compter du 01.12.25
- GARONS : utilisation de l'eau chaude interdite au stade municipal jusqu'au 25.12.25
- MOUSSAC : stade municipal du 5 au 7.12.25 inclus
- DOMESSARGUES : stade Raymond Barlaguet du 5 au 07.12.25 inclus

**SOYEZ VIGILANTS certaines rencontres ont des terrains de repli !! Consulter l'agenda sur le site du District.**

*Mise à jour le 05/12/2025 15:23*